

Le 27 Juillet 2010

Déclaration SNES-FSU

Cette année, les groupes de travail pour l'affectation des stagiaires se réunissent dans un contexte particulier.

Victimes des choix budgétaires du gouvernement, les lauréats des concours se trouvent pris au piège d'une « réforme » de leur formation condamnée par l'ensemble des organisations syndicales.

Restant sourd aux propositions alternatives, le Ministre a fait le choix d'un passage en force qui, non seulement dégrade très fortement les conditions d'entrée dans la profession des nouveaux lauréats, mais qui fait aussi exploser tout cadre national de la formation. Le SNES continue à exiger l'abandon de cette réforme pour une autre, qui tout en élevant le niveau de recrutement et de qualification des enseignants et CPE, permette d'articuler formation théorique et pratique, et de garantir sur l'ensemble du territoire des enseignants et CPE recevant une formation de même qualité, prenant en compte l'ensemble des dimensions du métier.

Lors de ce groupe de travail, nous allons affecter environ 6300 lauréats dans le second degré général et technologique, bien loin des recrutements nécessaires estimés par la DEPP à 17000 par an. Ce sont des disciplines entières qui sont menacées : ainsi, des stagiaires seront affectés dans seulement 46 disciplines, contre 55 en 2003. L'enseignement technique industriel est le plus menacé, avec une absence de recrutement depuis de nombreuses années.

Et ce ne sont pas les recrutements de l'année prochaine qui vont changer la donne : les 16000 nouvelles suppressions d'emplois annoncées interdisent toute ambition dans le recrutement. Même si le nombre de postes aux concours reste stable par rapport à l'année dernière, il demeure bien en deçà des besoins. Les réformes engagées, notamment celle des lycées, produisent déjà leurs effets avec une baisse sensible du nombre de postes dans certaines disciplines (physique-chimie, SVT, ...)

Par la grève du 6 septembre, les personnels renouvelleront leur exigence d'un changement profond de la politique éducative et réaffirmeront leur solidarité avec les nouveaux stagiaires.

Concernant l'affectation des stagiaires, nous regrettons que la note de service 2010, passablement modifiée, n'ait fait l'objet d'aucune concertation en amont. Les différents équilibres du barème qui avaient été trouvés grâce à l'expérience des années précédentes sont détruits. Le rapprochement de conjoint ne comptant plus que sur le premier vœu et les enfants n'étant reconnus qu'avec un rapprochement de conjoint, le poids des situations familiales est considérablement diminué. Le résultat, ce sont des stagiaires mariés ou pacsés qui se retrouvent affectés en extension, alors qu'ils auraient pu obtenir une académie limitrophe avec la bonification, ce sont des lauréats séparés qui ne voient plus leur situation prise en compte alors qu'ils ont des enfants en garde partagée...

Les services antérieurs d'assistant d'éducation ou de vacataire ne sont plus bonifiés. Cette situation est vécue, à juste titre, comme une véritable injustice par ces personnels qui ne voient plus leurs services reconnus au moment de l'affectation.

C'est au final un taux de satisfaction sur le vœu 1 qui chute de 5 points, passant de 73% à 68%.

Pour l'année prochaine, nous demandons une remise à plat de cette note de service. Nous demandons à ce qu'elle soit discutée et que les différentes situations trouvent leur traduction dans la construction d'un barème juste qui puisse s'appliquer à tous.

Enfin, nous attirons l'attention du ministère sur l'attitude de certains recteurs qui refusent toujours d'organiser un groupe de travail, contrairement aux engagements pris par le ministère suite au CTPM du 7 juillet.

**Michèle ANNET - Samia CHOULI - Jean-Paul GAËTAN - Emmanuel MERCIER - Catherine MEZAAD -
Joanna PFEIFFER - Geneviève RUDLOFF - Sandra WEISZ**